

*Taxe d'accise—Loi*

Je sais, d'une part, que l'honorable ministre des Finances (M. Turner) a une très grande responsabilité sur les épaules, soit celle d'avoir les sommes d'argent nécessaires afin de permettre aux différents ministères de fonctionner d'une façon normale. Cependant, je crois qu'en 1975, un ministre des Finances aussi intelligent, soit celui que nous avons actuellement, devrait et pourrait trouver d'autres sources de revenu que celles prévues au bill C-66, surtout en ce qui concerne la taxe de 10c. le gallon sur l'essence, ce qui, à mon sens, affectera davantage la classe ouvrière.

On pourrait peut-être trouver une formule qui permettrait d'imposer cette taxe pour les voyages de plaisir. Si on ne veut pas en faire, on n'en fait pas et on ne paie pas de taxe. Pourtant, pour gagner sa vie, pour se rendre à son travail, on ne peut pas s'en dispenser. A mon avis, les particuliers sont déjà suffisamment taxés.

Si on étudie le budget du 23 juin 1975, le ministre des Finances dans son discours disait ceci: Recettes budgétaires du gouvernement pour l'année 1974-1975. L'impôt sur le revenu des particuliers était de 10 milliards 69 millions de dollars, les prévisions pour l'année 1975-1976 de 11 milliards 145 millions de dollars, soit 1 milliard 136 millions de dollars de plus que pour l'année 1974-1975. Cela représente l'impôt sur le revenu des particuliers. Par contre, l'impôt sur les grandes corporations en 1974-1975, 4 milliards 285 millions et en 1975-1976, 4 milliards 35 millions soit 250 millions de moins. Ce qui m'intrigue, madame le président, c'est ceci: C'est que d'année en année lorsqu'on examine les rapports des statistiques, on observe que le revenu global des particuliers diminue et que le revenu global des grandes corporations augmente. J'aimerais bien qu'on tienne compte dans l'établissement des impôts de ce facteur de façon à ce qu'il y ait un équilibre, de façon à ce qu'il y ait un peu plus de justice dans la société. Il ne faut tout de même pas accorder toujours aux mêmes la grande part du gâteau. Il faudrait faire une répartition plus équitable. C'est pour cette raison que je proposerais que l'on amende ce projet de loi pour tâcher de faire disparaître cette taxe de 10c. qui va affecter davantage la classe ouvrière.

● (1700)

Je n'ai pas besoin de répéter tous les propos qui ont été tenus à la Chambre à ce sujet. A mon avis, cela a été suffisamment expliqué pour que je me dispense de répéter ces arguments. Cependant, j'ai bien peur que les particuliers aient à supporter le prix de l'augmentation, dans de nombreux cas, des prix qui seront augmentés par les compagnies du fait qu'elles devront faire un déboursé pour payer la taxe sur l'essence. Cela va les justifier d'augmenter les prix. Alors le particulier va payer la taxe sur sa propre consommation, il va être appelé à payer la taxe des corporations, alors il va payer deux fois. C'est encore le particulier qui va être pénalisé.

Ces mêmes entreprises, à la fin de l'année, d'après le projet de loi, pourront réclamer une partie de la taxe sur l'essence qu'elles auront été obligées de payer, qu'elles auront déboursée. Les grandes corporations auront encore le dessus sur le particulier. Le particulier n'est pas capable de rien réclamer, et les compagnies pourront réclamer le remboursement de la taxe qu'elles auront déboursée. On les avantage de deux façons, et on pénalise le particulier de deux façons.

C'est pour cela que je ne suis pas en faveur de ce projet de loi, parce que le ministre des Finances pourrait travailler avec son équipe de fonctionnaires de façon à pouvoir ajuster l'assiette fiscale, ce qui permettrait au particulier

[M. Lambert (Bellechasse).]

de conserver une plus grande partie de ses revenus pour pouvoir faire vivre sa famille. Je sais bien que le gouvernement se moque du fait que le particulier soit obligé de payer davantage. C'est pour cela la taxe, c'est pour avoir plus de revenu. Je suis contre cela, parce que je suis convaincu qu'il y a d'autres moyens en 1975 de pouvoir avoir les fonds nécessaires pour administrer le pays.

Enfin, on dit dans le projet de loi:

Pour les besoins du paragraphe (1), l'expression «fins commerciales ou d'affaires» a la signification qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer par règlement.

Des expressions comme celle-là c'est difficile à avaler. C'est trop vague. C'est le législateur qui impose la taxe. Ce sont les bureaucrates qui vont décider qui la paiera et qui ne la paiera pas. Il semble qu'on devrait être beaucoup plus prudent lorsqu'on adopte des lois d'une portée aussi considérable.

Je suggérerais qu'une fois la loi adoptée, elle soit déferée au comité, qu'elle revienne ici et qu'elle soit de nouveau déferée au comité pour que les règlements soient établis de façon que les législateurs en prennent connaissance avec les fonctionnaires, pour que tous ensemble on décide sur les fins commerciales ou d'affaires. Qu'est-ce que cela signifiera? Quelles catégories de personnes, quelles catégories d'entreprises seront considérées pour des fins commerciales et d'affaires?

Alors, par la suite, lorsque nos commettants nous demanderont des renseignements, on n'aura pas l'air d'une «gang de naïseux», on pourra leur répondre. On sera en mesure de leur donner des renseignements. Et je pense que dans toute adoption de loi on devrait adopter cette manière de procéder.

J'ai en mémoire des exemples nombreux de situations qui sont tout à fait inacceptables. Madame le président, on va me dire que le Parlement a toujours fonctionné ainsi et qu'on a réussi à administrer. Oui, on a toujours agi de cette façon-là, mais on a eu une quantité considérable de lois qui ont été portées devant les tribunaux, qui ont fait l'objet de disputes nombreuses, qui ont occasionné des dépenses considérables, parce qu'on n'avait pas justement précisé quels règlements devront s'appliquer à la suite de l'adoption de tel ou tel projet de loi.

Alors je pense qu'en 1975, si on veut faire quelque chose de différent, si on veut être véritablement un Parlement moderne, un Parlement qui va de l'avant, on devrait procéder d'une façon différente, plus claire et plus précise. C'est ça que la population attend des législateurs de ce Parlement. Qu'on ne les embête pas, mais qu'on adopte des mesures qui soient claires et compréhensibles pour le commun des mortels qui doivent se servir de ces lois.

Alors, madame le président, je disais il y a quelques minutes que le ministre des Finances est capable s'il le veut de trouver d'autres sources de financement qui permettraient au gouvernement d'administrer sans écraser les particuliers. On entend à droite et à gauche des réflexions—il s'agit de circuler dans le peuple pour entendre et comprendre les réflexions de la population.

Alors qu'hier, j'entendais à la radio une émission de deux heures, durant laquelle on maudissait le système capitaliste parce qu'on trouvait qu'il y avait des exagérations, or ce n'est pas le système par lui-même qui est mauvais ce sont les abus. Si on veut sauver le système capitaliste dans lequel nous vivons, il faut y apporter des réformes, il faut faire quelque chose et qui peut faire ça? C'est le Parlement. C'est le Parlement qui a l'autorité pour apporter les réformes nécessaires, pour tâcher d'adapter le